

avec l'organisation non gouvernementale Transparency International, un code de conduite pour empêcher les terroristes d'utiliser les instruments financiers offerts aux particuliers et aux entreprises.

Cette prolifération d'instances multilatérales va de pair avec une lutte acharnée pour prendre le leadership dans la lutte au financement du terrorisme. Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G7, se sont penchés plusieurs fois sur la question, tentent de contrôler les initiatives prises à tous les niveaux.

2. Les instruments nationaux

Le droit interne du Canada, des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni a été rapidement adapté pour répondre aux exigences de la campagne internationale contre le financement du terrorisme. Si les résultats convergent, la chronologie des réformes n'est pas identique. Par ailleurs, même les pays qui disposaient déjà de normes assez restrictives ont dû combler certaines lacunes.

2.1 Canada

Le 2 octobre 2001, le gouvernement canadien a adopté le Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, qui porte, en grande partie, sur le contrôle du système financier. Pour donner force de loi aux principales dispositions contenues dans ce règlement, l'exécutif a saisi le Parlement d'un projet de loi permettant d'amender le Code criminel et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité. Le projet, qui a donné lieu à des controverses importantes, fut approuvé le 18 décembre et immédiatement sanctionné. La Loi antiterroriste est entrée en vigueur le 24 décembre 2001.

La Loi antiterroriste élargit le champ d'application des mesures antiblanchiment à toute action reliée au financement du terrorisme. Collecter de l'argent, fournir des biens et offrir des services financiers dans l'intention de les voir utiliser pour commettre des actes de terrorisme sont désormais des infractions assorties de peines spécifiques. Toute opération suspecte doit être dénoncée auprès du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada